



**BIATHLON**  
**CANADA**

**Politique d'organisation canadienne**

**(Championnats canadiens et championnats de l'Est et de  
l'Ouest du Canada)**

**juin 2025**

## **AVANT-PROPOS**

Les Championnats canadiens de biathlon sont la compétition phare de la saison de biathlon au Canada. Les biathlètes de partout au pays se réunissent en un lieu pour célébrer la saison.

Les standards pour organiser ces compétitions sont élevés et l'objectif du présent document est d'établir des normes et une politique qui encadrent l'organisation des championnats et la participation à ces derniers.

Ce document concerne aussi les Championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada (Championnats de l'Est/de l'Ouest) et les épreuves de sélection de Biathlon Canada.

Toutes les organisations et les personnes participant à l'organisation ou à la mise en œuvre de ces événements doivent respecter les normes énoncées dans la présente politique d'organisation.

### **1. GÉNÉRAL**

#### **1.1. RÔLES**

À titre d'organisme directeur de sport, Biathlon Canada a la responsabilité d'assurer le respect des critères de présentation des championnats et autres événements nationaux d'envergure. Un membre du personnel ou du conseil d'administration sera désigné comme principal point de contact pour les championnats et sera la personne-ressource pour le comité d'organisation.

Cette personne nommée par Biathlon Canada doit être incluse dans toutes les décisions majeures en collaboration avec le comité d'organisation et le délégué technique.

Le comité d'organisation, comme hôte de la compétition, est responsable de s'assurer que les standards établis dans la présente politique sont respectés. Le droit d'organiser un événement ou une compétition est octroyé à une division qui soutient la candidature du club, celle de l'organisation hôte, ou la sienne à titre d'hôte de l'événement. L'hôte doit nommer un comité d'organisation qui orchestre et met en œuvre l'événement ou la compétition en vertu de ces règlements et des règlements de compétition applicables de l'IBU. Il respectera les directives énoncées dans les lignes

directrices de l'IBU à l'intention des comités d'organisations qui abordent tous les aspects de l'organisation d'une compétition.

Le délégué technique (DT) est nommé par Biathlon Canada. Cette personne est responsable de procéder aux inspections nécessaires et de rencontrer le comité d'organisation afin d'assurer une préparation adéquate. Le DT occupera la présidence du ou des jurys de compétition pour l'événement. La personne qui occupera le poste de DT sera responsable de diriger les AN lors de l'événement.

Biathlon Canada, le comité d'organisation et le DT travailleront de pair afin de prendre les décisions majeures et afin de s'assurer que la compétition répond aux besoins de la communauté canadienne de biathlon.

Aux nationaux, le représentant de la division («représentant de la division») est la personne nommée par chaque division et qui assiste aux championnats nationaux. Cette personne est le principal point de contact et de liaison entre la Division et le CO. Par exemple, le représentant de division soumettra les équipes de relais de division et allouera les cabines de fartage. Cette personne doit être nommée avant la première réunion des capitaines d'équipe.

## **1.2. APPLICATION DE CETTE POLITIQUE**

Cette politique s'applique dans son ensemble à l'organisation des Championnats canadiens de biathlon et les épreuves de sélection de Biathlon Canada à moins de stipulation contraire de Biathlon Canada. Elle s'applique dans son ensemble, dans la mesure du possible, comme guide pour les autres événements nationaux d'envergure qui relèvent de Biathlon Canada. Tout hôte qui présente une soumission pour l'organisation d'un événement qui relève de cette politique accepte implicitement de respecter cette politique.

## **1.3. RÈGLEMENTS**

Les règlements pour les compétitions et les épreuves de l'Union internationale de biathlon (IBU) s'appliqueront dans l'ensemble pour tous les aspects de l'événement à moins de stipulation contraire dans cette politique. Dans l'éventualité où aucune règle précise n'existe pour une situation qui ne figure pas dans cette politique, le principe ou l'intention derrière les règlements de l'IBU, ou ce qui est raisonnablement acceptable pour une compétition nationale, déterminera l'issue de la situation.

## **1.4. INTENTION ET NATURE DES ÉVÉNEMENTS**

### **1.4.1. Championnats canadiens**

Les Championnats canadiens ont été conçus dans le but d'offrir une arène de compétition nationale et de couronner les champions canadiens dans toutes les catégories et tous les types de compétitions. Les Championnats canadiens peuvent être jumelés à un autre événement sauf le Championnat nord-américain.

### **1.4.2. Championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada**

Les Championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada sont des événements régionaux qui ont pour but de couronner le champion de l'Est et de l'Ouest, et constituent une étape en vue de la participation aux Championnats canadiens. Il n'y a pas de restriction géographique pour s'inscrire à l'un ou l'autre de ces championnats régionaux.

## **1.5. SANCTION DES ÉVÉNEMENTS**

Les championnats canadiens et les Championnats de l'Est et de l'Ouest relèvent de la compétence et du contrôle de Biathlon Canada. Par conséquent, aucun événement ni compétition qui se déroule au Canada ne peut porter le nom de championnat de biathlon, de championnat national de biathlon, de championnat de l'Est ou de l'Ouest de biathlon, ou une variante de ce nom, à moins d'avoir été sanctionné par Biathlon Canada.

## **1.6. DROIT D'ORGANISATION**

Toute division, tout club ou toute organisation hôte en règle avec Biathlon Canada peut faire une demande pour l'organisation des Championnats nationaux ou des Championnats de l'Est ou de l'Ouest de biathlon ou en faire la commandite (l'« hôte »). L'hôte doit obtenir l'appui de la division dans laquelle il est situé pour que sa demande soit prise en considération. Seules les divisions en règle situées à l'est de la frontière de l'Ontario et du Manitoba peuvent présenter une soumission pour l'organisation du championnat de l'Est et seules les divisions situées à l'ouest de la frontière de l'Ontario et du Manitoba peuvent présenter le championnat de l'Ouest. Les instructions détaillées concernant la soumission, l'octroi du championnat et les conditions à respecter pour l'organisation sont fournies sous une autre rubrique de cette politique.

## **1.7. FRÉQUENCE ET ÉCHÉANCIER DES ÉVÉNEMENTS**

### **1.7.1. Championnats canadiens**

Les Championnats canadiens sont tenus une fois annuellement. La date exacte est établie par Biathlon Canada en consultation avec le comité d'organisation. Les dates seront confirmées auprès de l'organisateur au plus tard neuf mois avant l'événement.

### **1.7.2. Championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada**

Les Championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada sont tous deux tenus une fois annuellement. La date exacte est établie par Biathlon Canada en consultation avec les organisateurs. Les dates seront confirmées auprès des organisateurs au moins 9 mois avant l'événement.

## **2. CATÉGORIES ET TYPES DE COMPÉTITIONS**

### **2.1. CATÉGORIES DE COMPÉTITEURS**

Les catégories de compétiteurs mises de l'avant à l'annexe A s'appliquent à tous les événements nationaux relevant de Biathlon Canada.

### **2.2. TYPES DE COMPÉTITIONS**

#### **2.2.1. Championnats canadiens**

Tous les types de compétitions de l'IBU sont autorisés aux Championnats nationaux. Ces derniers comportent normalement quatre épreuves séparées en catégories de compétiteurs. Ils doivent comprendre un sprint et un relais mixte pour toutes les catégories; deux épreuves supplémentaires parmi les autres compétitions autorisées seront proposées par le comité d'organisation.

#### **2.2.2. Championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada.**

Les Championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada comprendront deux ou trois compétitions pour chaque catégorie de compétiteurs.

Tous les types de compétition et formats de relais seront déterminés année après année par Biathlon Canada en consultations avec les organisateurs.

Les types de compétition peuvent être proposés à Biathlon Canada par l'organisateur.

### **2.3. SPÉCIFICATIONS SUR LES COMPÉTITIONS.**

Les distances et les épreuves de tir de toutes les compétitions et pour toutes les catégories de compétiteurs sont précisées à l'annexe A.

#### **2.3.1. Règlements canadiens particuliers**

Les règles qui régissent les épreuves de poursuite et de relais au Canada peuvent différer de celles de l'IBU. Les lignes qui suivent décrivent les différences de règlements à utiliser lors des Championnats canadiens et des Championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada pour ces deux types de compétitions.

Biathlon Canada se réserve le droit d'apporter des modifications aux relais, si nécessaire, avant la tenue d'un championnat, en tenant compte des besoins changeants liés aux installations, à la météo, à la taille du bassin de participants et aux équipes, ainsi que la composition de ces derniers.

#### **2.3.2. Règlements du relais**

Tous les relais :

- a. Le genre avec lequel le relais débute changera d'une année à l'autre. Les femmes prendront le départ les années impaires et les hommes les années paires.
- b. Les équipes officielles doivent être composées d'athlètes de la même division. Le représentant de la division doit choisir et soumettre les inscriptions de l'équipe ou des équipes de la division.
- c. Si l'espace le permet, des équipes non officielles peuvent être ajoutées. Les équipes non officielles seront placées après les équipes officielles dans la grille de départ. La composition des équipes non officielles n'est pas réglementée, afin d'encourager la participation du plus grand nombre d'athlètes possible.
- d. Lorsque possible, l'organisateur fera en sorte que chaque équipe de relais tire depuis le pas de tir tel qu'il est indiqué dans les règlements de l'IBU (8.2.1).
- e. Lorsque possible, les hommes/femmes et les hommes juniors/femmes juniores devraient prendre le départ dans les mêmes groupes.

- f. Les relais mixtes peuvent compter 2 ou 4 membres. Les relais à genre unique peuvent avoir 2, 3, ou 4 membres d'équipe.
- g. Les relais de deux membres sont favorisés afin d'accroître la compétitivité des petites divisions et des divisions en développement, et afin d'augmenter le nombre d'équipes officielles.
- h. Les divisions pourront classer leurs équipes officielles pour le tirage au sort.

Relais mixte simple :

- i. Les équipes seront composées d'athlètes individuels provenant de chaque paire de catégories suivantes : hommes/femmes, hommes/femmes juniors, hommes/femmes benjamin(e)s, garçons/filles U17 couché, garçons/filles U17 debout, développement 1, développement 2, adulte 1, adulte 2, adulte 3, et adulte 4.

Le relais mixte :

- j. Les équipes seront composées d'athlètes individuels provenant de chaque paire de catégories suivantes : hommes/femmes, hommes/femmes juniors, hommes/femmes benjamin(e)s, garçons/filles U17 couché, garçons/filles U17 debout, développement 1, développement 2, adulte 1, adulte 2, adulte 3, et adulte 4.

### 2.3.3. Règlement de la poursuite

La poursuite sera conduite avec des départs à intervalle prédéterminé de trois secondes entre les compétiteurs, avec un départ groupé de tous les concurrents restants à 3 minutes. L'ordre de départ sera établi par une épreuve de qualification préalable lors du même événement. L'écart de trois secondes cumulatives entre les compétiteurs de chaque catégorie sera le handicap qu'un athlète devra surmonter pour gagner la compétition. Les athlètes n'ayant pas participé à l'épreuve de qualification ou ne l'ayant pas complétée peuvent tout de même prendre part à la poursuite en tant que compétiteurs non classés.

Les compétiteurs non classés prendront le départ après les compétiteurs qualifiés. Les compétiteurs non classés seront regroupés, puis un tirage au sort supervisé par le DT déterminera l'ordre dans lequel ils prendront le départ, ainsi que leur

couloir de départ assigné. Sur la ligne de départ, les compétiteurs non classés seront placés derrière les compétiteurs qualifiés.

Un départ simultané modifié aura lieu, pour les compétiteurs non classés, dans les mêmes couloirs de départ que ceux utilisés pour la poursuite des compétiteurs qualifiés. Les compétiteurs non classés pourraient ainsi se retrouver « cordés » dans les couloirs de départ existants sans que des lignes de départ supplémentaires au nombre de lignes nécessaire soient créées, en vertu des règlements de l'IBU, et afin d'accommoder les compétiteurs classés.

Le départ pour les compétiteurs non classés sera donné trois secondes après le départ du dernier compétiteur qualifié, ou à trois minutes.

Les compétiteurs non classés sont personnellement responsables de partir à leur temps de départ officiel, ou après; ils sont sujets aux mêmes règlements et pénalités que les autres compétiteurs dans une poursuite.

### **3. INVITATIONS ET PROGRAMMES DES ÉVÉNEMENTS**

#### **3.1. INVITATIONS**

Le comité d'organisation est responsable de produire et distribuer une invitation d'événement à toutes les divisions et à Biathlon Canada dans les deux langues officielles au moins trois mois avant les Championnats canadiens et deux mois avant les championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada. Le DT nommé et Biathlon Canada doivent approuver l'invitation pour qu'elle soit communiquée. Pour ce qui est des Championnats canadiens, de DT et Biathlon Canada doivent recevoir l'invitation provisoire quatre mois avant ceux-ci. L'invitation doit contenir l'information suivante :

- a. Le nom de l'événement, la date, le lieu et les organisateurs
- b. Le type, les dates et les heures des compétitions
- c. Les lieux et heures de la réunion des capitaines
- d. L'emplacement du site de compétition
- e. Un plan du stade et du parcours, ainsi que des profils
- f. De l'information sur l'inspection des installations et l'entraînement

- g. Des formulaires de préinscription et d'inscription et dates limites
- h. Le montant des droits de préinscription et coût du banquet
- i. Information de contact du comité d'organisation
- j. Classe de concurrents et tranche d'âge
- k. Ordre de tir et pénalité
- l. Tout écart par rapport à la politique d'accueil canadienne et aux règles de l'IBU

Lorsque possible, le comité d'organisation doit publier sur le site Web de Biathlon Canada les dates de la compétition, le nom des hôtels et toute information disponible pour la préparation logistique des équipes et des athlètes, et le faire avant de communiquer l'invitation.

### **3.2. PROGRAMMES DES ÉVÉNEMENTS**

Les programmes suggérés des événements d'usage sont indiqués ci-dessous. Les programmes suggérés peuvent être modifiés au besoin, à condition d'être approuvés par le DT et Biathlon Canada avant d'être publiés dans l'invitation à la compétition.

#### **3.2.1. Championnats canadiens (programme)**

Jour 1 : Arrivée/entraînement non officiel

Jour 2 : Entraînement officiel

Jour 3 : Compétition 1

Jour 4 : Compétition 2

Jour 5 : Entraînement officiel

Jour 6 : Compétition 3

Jour 7 : Compétition 4 — Relais

Une fois l'inscription terminée, le comité d'organisation, en collaboration avec le DT et Biathlon Canada, peut modifier le programme afin de gérer au mieux de sa capacité le nombre de participants inscrits.

- \* L'épreuve individuelle ou le sprint peut servir de qualification pour la poursuite, ce qui doit être mentionné dans l'invitation.

### 3.2.1.1. Horaire de compétition quotidien

Le comité d'organisation, en collaboration avec le DT et Biathlon Canada, mettra sur pied l'horaire quotidien et les horaires d'entraînement, de compétition et de tirs d'essai.

### 3.2.1.2. Entraînement officiel

Si un entraînement officiel est proposé, le temps disponible pour l'entraînement officiel devrait être similaire à celui des compétitions du lendemain. Pour l'entraînement officiel, l'installation doit être préparée exactement comme elle le serait pour la compétition.

### 3.2.1.3. Rencontres des capitaines d'équipe

La première rencontre des capitaines d'équipe se déroulera généralement le jour de l'entraînement non officiel à une heure et un endroit opportuns.

### 3.2.1.4. Championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada

Les compétitions de l'Est et de l'Ouest peuvent consister en une journée d'entraînement officiel et deux jours de compétition, ou en trois compétitions réparties sur trois jours.

## **4. PARTICIPATION, INSCRIPTION ET PRÉINSCRIPTION, DROITS**

### **4.1. ADMISSION AUX COMPÉTITIONS**

Tout participant correctement inscrit et en règle auprès de Biathlon Canada peut prendre part à un événement de Biathlon Canada.

Les compétiteurs qui portent leur carabine pendant la compétition et les entraîneurs et le personnel qui manipulent des carabines doivent avoir en leur possession et être en mesure de montrer sur demande leur PPA ou leur permis de mineur, et se conformer aux lois canadiennes sur les armes à feu. Pour les championnats nationaux, les compétiteurs doivent avoir un endossement d'entraîneur responsable.

Biathlon Canada se réserve le droit, selon le cas, d'autoriser la participation d'athlètes ou d'équipes provenant d'autres pays. Ces athlètes/équipes doivent avoir l'appui de leurs fédérations nationales en plus de leur [Déclaration d'armes à feu pour](#)

[non-résident](http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/fs-fd/visit-visite-fra.htm) (formulaire RCMP 5589). Pour plus d'informations :  
<http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/fs-fd/visit-visite-fra.htm>

Au cours d'une même année d'adhésion à Biathlon Canada, une fois inscrit en tant que membre d'une division ou d'un club, un compétiteur ne peut représenter une autre division ou un autre club lors d'un événement sanctionné par Biathlon Canada, à moins d'en avoir reçu l'autorisation explicite de sa division initiale ou de son club initial.

#### 4.1.1. Citoyenneté

Un compétiteur doit être citoyen canadien ou résident permanent du Canada afin d'être admissible aux médailles dans un événement de Biathlon Canada. Un citoyen canadien ayant une double nationalité, correctement inscrit, peut prendre part aux compétitions et recevoir des médailles, le cas échéant. Les compétiteurs d'autres nationalités peuvent participer, mais ne sont pas admissibles à recevoir des médailles du championnat. Les compétiteurs doivent être en mesure de montrer leur certificat de naissance, leur passeport ou leur carte de résident permanent afin de prouver leur admissibilité. Tout compétiteur inscrit qui n'est pas citoyen canadien ou résident permanent du Canada doit se signaler à l'organisateur. Ainsi, on évitera de remettre une médaille à un compétiteur qui n'est pas citoyen canadien ou résident permanent par inadvertance s'il termine dans les trois meilleurs. Ces athlètes doivent cependant être félicités convenablement lors de la cérémonie de remise des fleurs et des prix.

#### 4.1.2. Lieu de résidence

Biathlon Canada n'a pas de politique encadrant la résidence d'un compétiteur représentant une division ou un club, cependant il doit être en mesure de prouver son inscription à la division ou au club qu'il représente.

#### 4.1.3. Justesse des catégories de compétition

Pour toutes les épreuves régies par cette politique, à l'exception des épreuves de relais, les compétiteurs peuvent concourir seulement dans une catégorie au-dessus de celle qui correspond à leur âge. Le règlement de l'IBU qui stipule qu'un compétiteur peut prendre part aux épreuves d'une seule catégorie pour toute la durée de la compétition n'est pas en vigueur dans le cadre des événements régis par cette politique. Pour participer à une classe IBU lors des championnats nationaux, les compétiteurs doivent satisfaire aux normes de compétition énoncées à l'annexe E. Les compétiteurs et les

entraîneurs doivent se référer aux directives relatives aux classes de compétition énoncées à l'annexe E pour aider les compétiteurs à choisir une classe dans laquelle ils peuvent participer de manière significative.

#### 4.1.4. Les athlètes de ski paranordique

Les athlètes de ski paranordique debout sont invités à compétitionner. Les CO s'efforceront également d'offrir des classes de compétition aux para-biathlètes assis et malvoyants. Les catégories de compétition pour les para-biathlètes seront précisées dans l'invitation à l'événement. Ils seront supportés par leur division, leur club ou l'équipe nationale de sport paralympique. Ceux qui souhaitent participer aux événements doivent communiquer avec Biathlon Canada et les CO avant la date limite d'inscription pour s'assurer que nous sommes en mesure de nous préparer adéquatement en collaboration avec Biathlon Canada et le comité d'organisation. Les athlètes de ski paranordique peuvent choisir une catégorie de course appropriée à leurs besoins en matière de DLTA sans égard à leur âge. Par exemple, ils peuvent compétitionner dans une catégorie au-dessous de la leur. Le cas échéant, les résultats de l'athlète de ski paranordique concerné ne seront pas officiels. Le ski paranordique demeure sous la tutelle de Nordiq Canada.

#### 4.1.5. Limite d'âge

Les athlètes âgés de moins de 13 ans au 31 décembre ne seront pas autorisés à s'inscrire aux championnats nationaux au cours de cette saison de compétition.

## **4.2. CAPACITÉ À PARTICIPER**

Les compétiteurs de tous les événements sanctionnés par Biathlon Canada, ainsi que leur entraîneur responsable pour les championnats nationaux, garantissent tacitement que le compétiteur répond aux normes de compétition applicables établies dans l'Annexe E, et que le compétiteur est capable de concourir de manière significative au niveau de la catégorie de compétition dans laquelle il s'inscrit.

## **4.3. QUOTAS DE PARTICIPATION**

Si un organisateur souhaite limiter le nombre de participants ou de membres de personnel de soutien, ces limites doivent être approuvées par Biathlon Canada. Biathlon Canada se réserve le droit de limiter le nombre de participants, si nécessaire. Ces limites doivent être clairement mentionnées dans l'invitation.

## 4.4. INSCRIPTION

### 4.4.1. Entraîneurs et personnel

Les compétiteurs doivent identifier un entraîneur responsable qui est certifié en introduction à la compétition ou plus haut et qui est un participant inscrit de Biathlon Canada. L'entraîneur responsable doit certifier que le compétiteur est capable de concourir de façon sécuritaire et significative. Les entraîneurs responsables ne sont pas obligés d'être l'entraîneur principal de l'athlète ou d'assister à l'événement.

Les compétiteurs, les entraîneurs et le personnel d'équipe qui participent à des événements sanctionnés par Biathlon Canada doivent être des membres en règle comme suit :

- Les compétiteurs, les entraîneurs et le personnel d'équipe doivent être membres et en règle de Biathlon Canada, de leur division et de leur club.
- Les compétiteurs doivent être inscrits en tant qu'athlètes auprès de Biathlon Canada.
- Pour accéder au champ de tir, les entraîneurs et le personnel d'équipe doivent être inscrits auprès de Biathlon Canada et avoir complété le modules PNCE « Création d'un environnement sportif sain », « Formation sur la sécurité dans le sport » et « La Règle de deux expliquée ».
- Chaque club qui a des athlètes qui participent à un événement sanctionné par Biathlon Canada doit avoir un entraîneur-chef présent à l'événement qui est certifié par le PNCE au niveau Compétition-Introduction ou plus haut. Un entraîneur peut agir en tant qu'entraîneur-chef pour plusieurs clubs ou pour une division entière. Cette exigence ne s'applique pas aux clubs qui n'ont que des athlètes inscrits dans les catégories adultes.

### 4.4.2. Championnats canadiens

- Le processus d'inscription débutera au moins deux mois avant le début de la compétition.
- Le formulaire d'inscription doit être créé en utilisant le modèle d'inscription de Biathlon Canada, et doit être approuvé par Biathlon Canada avant l'ouverture.

- Tous les athlètes et les entraîneurs doivent être inscrits au plus tard deux semaines avant le début de la compétition.
- Les inscriptions seront publiques afin de permettre aux entraîneurs, aux divisions, à Biathlon Canada et au comité d'organisation de surveiller et de signaler toute anomalie au besoin.
- Une fois l'inscription terminée, Biathlon Canada, les divisions, les clubs et les entraîneurs auront sept jours pour la consulter et confirmer son exactitude.
- Biathlon Canada s'assurera que tous les athlètes inscrits et les entraîneurs responsables sont membres de Biathlon Canada.
- Biathlon Canada s'assurera que les athlètes inscrits et les entraîneurs responsables sont en règle au niveau national (aucun jugement disciplinaire en attente ou en vigueur, aucune infraction de dopage, etc.)
- Le jour suivant la fermeture des inscriptions, Biathlon Canada communiquera la liste des athlètes inscrits et des entraîneurs responsables aux divisions.
- Les divisions s'assureront que les athlètes inscrits et les entraîneurs responsables sont en règle auprès d'elles (aucun jugement disciplinaire en attente ou en vigueur, etc.)
- Après la clôture des inscriptions, Biathlon Canada enverra à chaque entraîneur responsable une liste de ses athlètes. L'entraîneur responsable doit vérifier que tous les athlètes sur la liste ont été approuvés par lui pour participer à l'événement, et qu'ils sont inscrits dans la bonne division et le bon club. Si un entraîneur responsable a des doutes concernant la capacité d'un de ses athlètes, il doit discuter de la question avec les parties concernées et informer Biathlon Canada de la question dans les trois jours suivant la clôture de l'inscription, pour qu'une décision soit prise.
- Si un athlète n'est pas en règle avec sa division, la division soulèvera la question auprès de Biathlon Canada dans les trois jours suivant la clôture de l'inscription pour une détermination.

#### 4.4.3. Championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada

L'inscription aux championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada doit être faite par les divisions, le club, ou le compétiteur individuel. Le formulaire d'inscription doit être créé en utilisant le modèle d'inscription de Biathlon Canada, et doit être approuvé par Biathlon Canada avant l'ouverture. La date limite des inscriptions, s'il y a lieu, doit être précisée dans l'invitation.

#### **4.5. FRAIS D'INSCRIPTION**

Les frais recommandés sont de 40 à 50 \$ par compétition, et de 20 à 30 \$ par compétition dans les classes de biathlon électronique. Aucun frais ne peut être exigé pour participer à un entraînement officiel. La structure des frais doit être indiquée dans l'invitation. Tous les frais plus élevés doivent être approuvés par écrit par Biathlon Canada. En décidant d'approuver ou non des frais d'inscription plus élevés que la fourchette recommandée, Biathlon Canada tiendra compte de facteurs tels que les coûts du site, les coûts des cabines de fartage/logistiques, les prix/récompenses offerts aux athlètes, et les dépenses imprévues/inhabituelles.

Pour les championnats nationaux, le CO peut facturer des frais d'inscription tardive supplémentaires ne dépassant pas 10\$ par compétition pour les compétiteurs qui s'inscrivent entre 2-4 semaines avant l'événement.

Si une épreuve est annulée avec un préavis d'au moins une semaine, les droits d'inscription (à l'exclusion des frais d'inscription) seront remboursés. Si des circonstances imprévues entraînent l'annulation de l'événement à une date proche, les organisateurs peuvent conserver les frais d'inscription de manière à éviter toute perte par rapport aux dépenses déjà engagées.

### **5. NORMES ET EXIGENCES POUR L'ORGANISATION**

Le comité d'organisation doit respecter les normes suivantes à moins d'autorisation contraire de Biathlon Canada.

#### **5.1. ORGANISATION**

Le comité d'organisation doit être formé conformément aux règlements et au guide des organisateurs de l'IBU et compter suffisamment de membres pour que l'événement puisse se dérouler de façon efficace et ordonnée.

Le comité de compétition pour les Championnats canadiens et les Championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada devrait être certifié au niveau Leader. Tous les autres officiels ayant des responsabilités de supervision doivent être certifiés au niveau avancé.

## **5.2. INSTALLATIONS DE COMPÉTITION**

Les installations de compétition des événements de Biathlon Canada doivent être conformes aux normes et règlements de l'IBU. Toutefois, Biathlon Canada pourra autoriser certaines exceptions afin de tenir compte des éléments de développement du biathlon, surtout dans les nouvelles municipalités. Les exigences suivantes constituent toutefois les normes minimales acceptables :

### **5.2.1. Champ de tir**

Il doit y avoir 24 cibles mécaniques, solides et au niveau; des lignes de tir de 2,75 à 3,0 mètres de large; des couloirs balisés; des fanions indicateurs du sens du vent; des sorties et des entrées sûres (de gauche à droite); et une boucle de pénalité à proximité (60 m) du champ de tir. Le champ de tir doit être assez vaste pour accueillir le nombre de compétiteurs, d'entraîneurs et d'officiels anticipés; il doit également y avoir suffisamment de râteliers et d'espace pour répondre aux besoins des athlètes pendant le zérotagé. Enfin, une place sur un râtelier par athlète qui ne transporte pas sa carabine doit être prévue à l'entrée du champ de tir. Pour les classes de biathlon électronique, le champ de tir devrait être situé aussi près que possible du champ de tir .22 afin de permettre une comparaison significative entre les résultats des classes de biathlon .22 et électronique.

### **5.2.2. Parcours**

Il doit posséder suffisamment de boucles pour tenir les épreuves requises, être conforme aux spécifications des règlements de l'IBU de manière générale et ne comporter aucune portion dangereuse.

### **5.2.3. Stade et aire centrale**

Le stade doit être configuré de manière optimale pour que les spectateurs puissent bien voir et qu'il y ait assez d'espace pour le départ et l'arrivée (idéalement ensemble), une zone de passage des relais (exigée pour les Championnats canadiens) et un espace pour les départs simultanés (si nécessaire pour un événement). Il doit y avoir une zone réservée à l'affichage des résultats (format

papier ou électronique) pour permettre aux équipes et aux spectateurs de les consulter aisément.

#### 5.2.4. Piste d'échauffement

Une piste d'environ 400 m de long, apprêtée comme la piste de compétition et accessible à partir de l'aire centrale doit être disponible.

#### 5.2.5. Abris d'équipe/cabine de fartage

Une zone ou un abri pour les équipes/athlètes (bâtiment/tentes industrielles chauffées) doivent être fournis et, lorsque possible, doivent se situer à moins de 300 m du stade. L'abri doit être doté d'électricité, d'éclairage, de chauffage et de ventilation; il doit être propre et l'air doit y être de bonne qualité. Il doit être assez grand pour abriter tous les compétiteurs et les entraîneurs. Les cabines de fartage ne peuvent pas être employées comme abris pour athlètes/équipes.

Les cabines de fartage des équipes (bâtiments ou tentes) seront allouées à raison d'une par équipe, si possible. La cabine/tente/pièce de fartage peut être une aire ouverte où chaque équipe détient sa place assignée. La cabine de fartage ne doit pas être à plus de 300 m du stade. Le comité d'organisation doit s'assurer qu'il y a une ventilation appropriée. L'avis de sécurité dans les cabines de fartage (voir l'Annexe B) doit être affiché dans toutes les installations de fartage des équipes et ses consignes doivent être respectées.

#### 5.2.6. Système de chronométrage

Un système répondant à toutes les spécifications de l'IBU et de Biathlon Canada pour le format et le contenu des documents de compétition, y compris, mais sans s'y limiter, les listes de départ, les résultats et les formats de relais, doit être utilisé. Des dispositifs électroniques doivent être utilisés pour recueillir les données de chronométrage des boucles de départ, d'arrivée et de pénalité. Les données de chronométrage secondaires des boucles de départ, d'arrivée et de pénalité peuvent être recueillies manuellement, mais elles doivent être utilisées comme référence de vérification dans le cadre du processus de production des résultats. Pour les Championnats canadiens, l'utilisation de systèmes de transpondeurs pour l'identification des concurrents est requise, et le système de résultats utilisé doit être en mesure de publier en direct sur Internet les temps de ski intermédiaires pendant toute la durée de l'événement.. Les données de chronométrage du parcours (y compris les temps de ski et de distance) doivent être

recueillies. Les données relatives au parcours doivent être compilées et les informations qui en résultent doivent être intégrées dans le processus de production des résultats. L'équipement d'enregistrement vidéo doit être utilisé, selon les directives du DT, pour couvrir la ligne de départ, la ligne d'arrivée, la boucle de pénalité et le râtelier de carabines de sortie du champ de tir pour les non-porteurs. Les résultats doivent être fondés sur un chronométrage au dixième de seconde.

#### 5.2.7. Stationnement

Il doit y avoir suffisamment d'espace de stationnement pour les véhicules des spectateurs, des compétiteurs et du personnel situé à moins de 500 m du stade, ou la mise en place d'un transport organisé adéquat.

#### 5.2.8. Les toilettes et les vestiaires pour les compétiteurs et le personnel d'équipe

Le comité d'organisation doit fournir au moins une toilette intérieure ou extérieure par tranche de 50 personnes. Elle doit d'autant plus être dotée de dispositifs de désinfection des mains, être située à moins de 100 mètres de l'aire centrale, et être accessible par les bénévoles, les compétiteurs, le personnel d'équipe et les spectateurs. Des installations distinctes doivent être disponibles pour les spectateurs, si possible. Au moins une salle de bain chauffée (privée, ou une par genre) doit être fournie.

Des vestiaires préservant l'intimité doivent être fournis pour les athlètes. Plusieurs aires individuelles sont préférables, mais si toutefois ce n'est pas le cas, il doit y en avoir une réservée pour les femmes, une pour les hommes et une individuelle.

#### 5.2.9. Services aux spectateurs

Des services aux spectateurs, par exemple des kiosques alimentaires et une aire de réchauffement, doivent être fournis, si possible.

### **5.3. SERVICES MÉDICAUX**

Il doit y avoir un véhicule convenable ou une motoneige avec un toboggan sur le site de la compétition afin d'évacuer les blessés. Une personne ayant reçu une formation en premiers soins doit se trouver sur place en l'absence d'un médecin. Les organisateurs doivent prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'évacuation des participants

blessés depuis le stade jusqu'à un centre hospitalier par ambulance, véhicule désigné convenable ou hélicoptère.

#### **5.4. CONTRÔLE ANTIDOPAGE**

Les organisateurs doivent prévoir un espace pour le contrôle antidopage, incluant une toilette réservée à cette fin, afin de répondre aux normes du Centre canadien pour l'éthique dans le sport..

#### **5.5. PLAN D'URGENCE**

Les organisateurs doivent mettre au point un plan d'urgence réalisable en collaboration avec Biathlon Canada afin de répondre aux conditions défavorables de la neige et de la température. Si possible, prévoyez un site de réserve, des installations d'entreposage de la neige ou un service de transport de la neige jusqu'au site de compétition.

#### **5.6. EXIGENCES EN MATIÈRE DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT**

Les organisateurs n'exercent habituellement aucun contrôle sur le transport local et les lieux d'hébergement. Cependant, certaines exigences doivent être respectées pour la tenue des événements de Biathlon Canada. L'évaluation et les décisions concernant l'acceptabilité des conditions relèvent de Biathlon Canada.

##### **5.6.1. Transport**

Idéalement, la ville hôte doit être desservie par les grandes sociétés aériennes et se situer à courte distance en voiture du site de compétition. Les organisateurs doivent assurer le transport de groupe entre le site de compétition et les lieux d'hébergement, et entre l'aéroport et les lieux d'hébergement. Les organisateurs doivent se renseigner sur le transport à destination et en provenance de la municipalité, le service de transport entre le site de compétition et les lieux d'hébergement et la location de véhicules, et fournir cette information aux divisions dans l'invitation.

##### **5.6.2. Hébergement**

Les organisateurs doivent réserver suffisamment d'espace dans les lieux d'hébergement situés à moins de 30 km de distance pour accommoder tous les compétiteurs, le personnel de soutien des équipes, les officiels étrangers et les

visiteurs de marque. Les lieux doivent être propres et acceptables et offrir les services de base. L'occupation multiple des chambres est permise. Le comité d'organisation doit faire tous les efforts possibles pour négocier des tarifs de groupe raisonnables avec les hôtels de la région. Il doit y avoir un restaurant ou une salle à manger à moins de 1 km du lieu d'hébergement. Les organisateurs doivent réserver un lieu d'hébergement acceptable pour Biathlon Canada, aux frais de Biathlon Canada, à la demande de Biathlon Canada.

## **5.7. DOSSARDS**

En plus des dossards réguliers de compétition, des dossards pour les jambes (minimum un) sont requis pour les Championnats canadiens. De plus, les organisateurs doivent disposer d'un ou plusieurs lots de dossards pour les relais, le cas échéant.

## **6. RÉSULTATS, PRIX, RÉCEPTIONS ET CÉRÉMONIES**

### **6.1. RÉSULTATS**

Les résultats de tous les événements de Biathlon Canada doivent être produits conformément aux règles d'événement et de compétition de l'IBU et à la présente section. Pour chaque compétiteur, les résultats doivent indiquer le club, la division, l'équipe (s'il y a lieu), la nationalité, l'année de naissance, les pénalités de tir, le temps, temps en retard et les points. Pour les classes mixtes, les résultats doivent indiquer le classement du concurrent dans la sous-catégorie de sexe pour tous les concurrents qui ont indiqué leur sexe lors de l'inscription. Les résultats doivent être fournis à Biathlon Canada en format .xls ou .csv immédiatement après l'affichage des résultats finaux.

### **6.2. PRIX**

Les prix sont soumis à l'approbation de Biathlon Canada. Ils doivent inclure des médailles et peuvent être complétés par des trophées, des plaques ou d'autres prix appropriés. La conception des médailles doit être approuvée par Biathlon Canada. Les médailles doivent être gravées ou porter l'inscription suivante :

- Nom de l'événement
- Catégorie et type d'épreuve (p. ex. : 20 km individuel – hommes), et le rang

- Municipalité et province
- Année

Des médailles seront attribuées aux trois premières places dans les catégories hommes, femmes, hommes juniors, femmes juniors, hommes benjamins, femmes benjamines, garçons couchés U17, filles couchées U17, garçons debout U17 et filles debout U17. Des médailles, ou tout autre signe de reconnaissance déterminé par le CO, seront attribuées aux concurrents des catégories Développement et Adultes.

En plus des médailles, des prix peuvent être attribués à la discrétion du CO. Des récompenses ou des prix pour diverses raisons telles que l'esprit sportif, la vitesse des skis ou les scores de tir sont autorisés.

Pour les catégories Développement, hommes benjamins, femmes benjamines, garçons couchés U17, filles couchées U17, garçons debout U17 et filles debout U17, les résultats doivent classer les compétiteurs au général, indiquer l'année de naissance des compétiteurs, et indiquer leur rang par année de naissance.

Pour les catégories adultes, les résultats doivent être divisés en sous-catégories par sexe et en trois groupes d'âge distincts : Sport 17-34, Maîtres 35-49, et Maîtres Seniors 50+.

Les équipes officielles de relais sont composées de concurrents d'une même division. Les médailles de relais seront attribuées aux équipes officielles par ordre d'arrivée.

Les compétiteurs étrangers qui font partie des trois meilleurs au classement doivent être convenablement célébrés pour leurs exploits lors de la cérémonie des remises des récompenses et être invités au podium pour recevoir des prix d'invités, des médailles ou tout autre objet commémoratif appropriés, à la discrétion de l'organisateur.

Les coûts de tous les prix (à l'exception des performances globales) sont la responsabilité de l'organisateur.

#### 6.2.1. Prix pour la performance globale aux Championnats canadiens

Lors de chaque course aux Championnats canadiens, des points sont accordés aux participants de chaque catégorie qui respectent les critères suivants.

1. Le participant concourt dans la catégorie adéquate.

2. Le participant est un compétiteur admissible au moment de son inscription et pendant chaque épreuve à laquelle des points sont accordés.
3. Le participant prend le départ et termine l'épreuve (c.-à-d. que les abandons et les disqualifications valent un total de 0 point).
4. Le participant est un citoyen canadien ou détenteur d'une carte de résident permanent.
5. Pour les relais, des points sont accordés seulement aux équipes officielles.

Il est de la responsabilité de Biathlon Canada et du comité d'organisation de calculer les points pour déterminer les divers champions qui seront nommés à la fin de chaque Championnats canadiens en fonction de leur performance globale. Les calculs en cours doivent être publiés sur le site Web/tableau des résultats de l'événement après chaque course.

Biathlon Canada fournira les prix de performance globale pour :

- Le champion individuel — plaque;
- Le championnat des divisions — bannière;
- Le championnat des clubs — bannière;
- Les clubs en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> places — petite bannière.

Biathlon Canada et/ou le comité d'organisation peuvent aussi décerner des prix supplémentaires.

### **Systeme de pointage**

Le système de pointage des Championnats canadiens reflétera celui des « points de course de la Coupe du monde » de l'IBU pour toute « épreuve individuelle ».

Les points accordés pour les relais seront pris en compte seulement dans le cadre du classement pour la performance globale des divisions. Pour le super sprint, des points seront décernés seulement lors de la finale (pas lors des qualifications).

Dans l'éventualité d'une égalité, les gagnants seront déterminés en fonction du protocole suivant :

1. Le biathlète ayant le plus grand nombre de 1<sup>res</sup> places;

2. Le biathlète avec le plus grand nombre de 2<sup>es</sup> places si le point 1 ci-dessus ne détermine pas de champion.
3. Si les points 1 et 2 ci-dessus ne déterminent pas de champion, l'égalité est alors déclarée et les deux athlètes peuvent se réclamer champion/championne.

Aucun bris d'égalité n'est prévu pour les performances globales des clubs ou des divisions.

### **Performance globale individuelle Nordic Marksman**

Les participants de chaque catégorie officielle accumulent des points pour chaque course, ce qui leur donnera un total de points. Ce total les classera en fonction des autres compétiteurs de la même catégorie, du plus grand nombre de points au plus petit. En cas d'égalité, les compétiteurs auront tous deux la position la plus élevée au classement. Les athlètes sont admissibles pour recevoir des médailles et des prix dans la catégorie dans laquelle ils sont admissibles et choisissent de concourir, peu importe leur âge. Il est possible qu'un athlète obtienne un classement dans deux catégories distinctes.

Des points sont accordés dans les catégories suivantes :

1. Hommes
2. Femmes
3. Hommes juniors
4. Femmes juniors
5. Hommes benjamins
6. Femmes benjamines
7. Garçons U17 couché,
8. Filles U17 couché,
9. Garçons U17 debout
10. Filles U17 debout

### **Performance globale des membres des clubs**

Les pointages individuels de chaque participant seront additionnés et ils contribueront au total de points pour la performance globale du club qu'il représente. Tous les pointages cumulatifs des membres du club formeront le pointage global du club.

### **Performance globale de division**

Une division canadienne sera nommée championne en fonction du système de pointage suivant.

- Pour les épreuves individuelles, chaque division obtiendra des points pour ses trois meilleurs au classement dans les 40 premières places de chaque catégorie.
- Un système d'annulation des points est en vigueur, c'est-à-dire que si un quatrième skieur ou plus d'une même division se classent dans les 40 meilleurs, leurs points ne seront décernés à personne.
- Pour les relais, chaque division peut recevoir des points pour un certain nombre d'équipes à concurrence de deux équipes masculines et deux équipes féminines par catégorie officielle pour des relais à 3-4 personnes ou jusqu'à 4 équipes de relais de 2 personnes. Les points sont accordés par équipe et non par athlète.
- Le pointage sera calculé en fonction du système de l'IBU mentionnée ci-dessus.

#### 6.2.2. Championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada

Les prix et médailles des Championnats de l'Est et de l'Ouest sont les mêmes que pour les Championnats canadiens; les modifications nécessaires, telles que les inscriptions sur les médailles, doivent cependant être apportées. Les prix pour les performances globales ne sont pas requis pour les Championnats de l'Est et de l'Ouest.

### **6.3. RÉCEPTIONS ET CÉRÉMONIES**

Ces guides pour les cérémonies s'appliquent aux Championnats canadiens, mais servent de guide pour les Championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada. Le comité d'organisation peut présenter une cérémonie d'ouverture et une réception, dans le cadre duquel les prix nationaux et autres prix de Biathlon Canada seront décernés. Le format de la réception doit être indiqué dans la lettre de demande. Biathlon Canada doit examiner et approuver les préparatifs de réception et de cérémonie.

#### 6.3.1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture est facultative, mais devrait être présentée sur le site de compétition en présence des compétiteurs, des officiels et des spectateurs. Cependant, elle peut avoir lieu ailleurs, dans un endroit proposé par les organisateurs, avec l'approbation du DT et de Biathlon Canada. La cérémonie doit inclure une reconnaissance des territoires ancestraux des peuples autochtones ainsi que des Premières Nations, des Inuits et des Métis comme étant les gardiens du territoire (voir ci-dessous), une courte allocution de bienvenue de la part d'un dignitaire local ou en visite, un levage du drapeau et l'hymne national. La cérémonie ne doit pas nuire aux activités d'avant-compétition essentielles des compétiteurs ou des officiels.

### 6.3.2. Cérémonie de remise des médailles et autres prix

Ces présentations des médailles des championnats doivent être de nature officielle afin de reconnaître les réalisations importantes des athlètes. Les médailles des championnats devraient être décernées le jour même, une fois la compétition terminée. Les médailles des compétitions de la journée du banquet peuvent cependant être décernées lors du banquet.

### 6.3.3. Fonction sociale

La fonction sociale ne doit pas durer plus de trois heures. De plus, un système de son doit être à disposition. Les frais de la fonction sociale doivent être inclus dans la soumission.

## **7. FINANCES, COMMANDITES ET PUBLICITÉ**

### **7.1. RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES**

#### 7.1.1. Comité d'organisation

Tous les coûts associés à l'organisation des Championnats canadiens, des championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada, sauf les coûts du voyage aller-retour jusqu'à la municipalité hôte, les repas et l'hébergement des équipes, doivent être payés par les organisateurs. Les sommes utilisées à cette fin proviennent généralement de commandites et des droits d'inscription. Une subvention de Biathlon Canada peut être obtenue dans des circonstances rares et exceptionnelles. Si les frais de transport et d'hébergement sont couverts dans le cadre de cette politique, cela doit être fait conformément à la Politique de dépenses liées aux voyages de Biathlon Canada.

### 7.1.2. Coûts associés au DT pour les Championnats de l'Est et de l'Ouest

Pour les championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada, les organisateurs doivent rembourser directement au DT les coûts du voyage, des repas et de l'hébergement du délégué technique nommé.

### 7.1.3. Inspection avant la compétition

Pour les Championnats canadiens, si une visite d'inspection avant l'événement est nécessaire, les organisateurs doivent payer les coûts du voyage, des repas et de l'hébergement du délégué technique nommé par Biathlon Canada.

## **7.2. COMMANDITES ET MARKETING**

Toutes les commandites et les occasions de marketing visées par les organisateurs doivent recevoir l'approbation de Biathlon Canada avant la signature finale de l'accord. Certaines commandites peuvent être entreprises et négociées par Biathlon Canada en consultation avec les organisateurs. Le comité d'organisation doit s'assurer de contacter le bureau national de Biathlon Canada pour obtenir les banderoles des commanditaires de Biathlon Canada qui doivent être affichées sur le site durant l'événement.

### 7.2.1. Marchandise à vendre de Biathlon Canada

Biathlon Canada se réserve le droit de vendre de la marchandise de Biathlon Canada dans un endroit convenable fourni par les organisateurs (c.-à-d., le quartier général de l'événement ou le site de compétition). Ceci n'empêche pas les organisateurs de promouvoir de la marchandise avec leur propre design. L'organisateur doit aviser Biathlon Canada de ses plans pour y vendre de la marchandise six mois avant l'événement.

## **7.3. DIVISION DES RECETTES**

Dans les cas de commandites obtenues ou négociées par Biathlon Canada pour l'événement, le conseil d'administration de Biathlon Canada, conjointement avec les organisateurs, décidera de la répartition des revenus de commandite.

## **7.4. ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS ET VÉRIFICATION DES FINANCES DE L'ÉVÉNEMENT**

Les organisateurs d'un événement de Biathlon Canada sanctionné doivent remettre un rapport écrit du rendement financier de l'événement à Biathlon Canada. Le rendement financier de l'événement peut faire l'objet d'une vérification financière par Biathlon Canada.

## **7.5. PUBLICITÉ ET MÉDIAS**

### **7.5.1. Télévision**

Les organisateurs doivent obtenir une publicité maximale pour les Championnats. La couverture télévisuelle nationale, y compris la négociation des ententes financières, relève de Biathlon Canada.

### **7.5.2. Installations et soutien aux médias**

Les organisateurs doivent faire tout leur possible pour fournir de l'équipement de communication, c'est-à-dire des téléphones et un accès internet pour les journalistes.

### **7.5.3. Relations avec les médias**

Le comité d'organisation doit désigner du personnel durant l'événement pour les relations avec les médias et pour l'inscription des journalistes et la distribution des résultats aux médias.

## **8. JURYS, DÉLÉGUÉS TECHNIQUES ET ARBITRES NATIONAUX**

### **8.1. JURY DE COMPÉTITION**

Le jury de compétition aux championnats nationaux sera composé du DT, du chef de compétition, et de trois représentants élus lors de la première réunion des capitaines d'équipe.

Le jury de compétition des championnats de l'Est et de l'Ouest est composé du DT, du chef de compétition, et de trois représentants élus lors de la première réunion des capitaines d'équipe.

Lorsqu'il y a des compétitions le matin et l'après-midi, des jurys séparés peuvent être établis pour les compétitions du matin et de l'après-midi.

## **8.2. JURY D'APPEL**

Le jury d'appel pour les championnats nationaux et les épreuves de sélection de Biathlon Canada fonctionnera conformément aux règles de l'IBU en matière d'événements et de compétitions, à l'exception du fait qu'aucun membre du jury ne sera considéré comme lésé dans le cas où sa division est impliquée.

Le jury d'appel pour les championnats nationaux sera un jury d'appel permanent, qui se réunira normalement à distance. Le jury d'appel sera composé du président de Biathlon Canada (ou de son représentant), de la directrice générale de Biathlon Canada (ou de son représentant), de la directrice du développement du sport de Biathlon Canada et de deux membres du conseil d'administration de Biathlon Canada.

Il n'y aura pas de jury d'appel pour les athlètes de l'Est ou de l'Ouest.

## **8.3. DÉLÉGUÉS TECHNIQUES**

La nomination d'un délégué technique (DT) est obligatoire pour toutes les compétitions des Championnats canadiens, des Championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada. Le DT aide les organisateurs et s'assure que les compétitions sont présentées en vertu des politiques de Biathlon Canada et des règlements de l'IBU. Les responsabilités du DT doivent être conformes aux règlements de l'IBU qui s'appliquent au Canada. Le DT représente Biathlon Canada et aucun autre organisme ou agence. Le DT des Championnats canadiens doit être de l'extérieur de la division hôte. Pour les Championnats de l'Est et de l'Ouest, un DT provenant de la division hôte peut être nommé; il sera considéré comme étant impartial.

Quand un DT est sélectionné pour un événement, il a la responsabilité de prendre contact avec le comité d'organisation dès que possible. Le comité d'organisation doit soumettre directement au DT toute question qu'il pourrait avoir. Si une consultation supplémentaire est nécessaire, le DT peut transmettre la question à Biathlon Canada.

Tout DT nommé pour un événement auquel s'applique cette politique doit au minimum avoir suivi le programme de certification des officiels de Biathlon Canada et obtenu sa certification de DT. Outre cette condition minimale, le DT pourrait également avoir été certifié par l'IBU en tant qu'arbitre international ou DT.

#### **8.4. ARBITRES NATIONAUX**

Il n'est pas nécessaire d'avoir des AN pour les championnats nationaux, les championnats de l'Est ou les championnats de l'Ouest. Cependant, si des candidats qualifiés et convenables sont disponibles pour l'hôte, sans frais pour Biathlon Canada, les demandes de nomination comme AN seront considérées par Biathlon Canada. Les CO peuvent considérer de telles nominations pour aider le DT comme moyen d'améliorer les chances de succès de l'événement, et pour fournir une expérience précieuse aux officiels. Les AN ne peuvent pas faire partie du CO ou exécuter toute fonction organisationnelle pendant l'événement.

### **9. LA POLITIQUE SANS FLUOR DE BIATHLON CANADA**

#### **9.1. GÉNÉRAL**

Les farts de glisse hautement fluorés (HF), moyennement fluorés (MF) ou faiblement fluorés (LF), y compris les poudres, rondelles, blocs et liquides HF, MF ou LF, ainsi que les additifs et les durcisseurs en poudre pour temps froid contenant des fluors sont interdits à Biathlon Canada événements.

#### **9.2. ACCORD SANS FLUOR**

En participant aux Championnats canadiens, les compétiteurs, les entraîneurs et le personnel acceptent de s'abstenir de posséder, d'appliquer, d'utiliser, de vendre, de donner ou d'échanger des produits contenant des fluorocarbures. Les représentants de Biathlon Canada peuvent effectuer des vérifications périodiques de la cabine de fartage lors de tout événement sanctionné par Biathlon Canada.

#### **9.3. PROTOCOLE DE FARTAGE**

Biathlon Canada mettra en œuvre un protocole de fartage aux événements de sélection de Biathlon Canada. Biathlon Canada peut mettre en place un protocole de fartage aux championnats nationaux, aux championnats de l'Est et aux championnats de l'Ouest. Le cas échéant, les détails du protocole de fartage seront précisés dans l'invitation.

## **9.4. PÉNALITÉS**

Toute personne ou équipe en possession, appliquant, utilisant, vendant, donnant ou échangeant des produits contenant des fluorocarbures, ou en violation d'un protocole de fartage, sera passible d'une amende de 2 000 \$ ou de disqualification ou les deux.

## **10. SOUMISSION POUR L'ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT**

### **10.1. GÉNÉRAL**

Le formulaire et le processus de candidature pour organiser les Championnats canadiens et les Championnats de l'Est et de l'Ouest du Canada seront rendus accessibles avant le 15 janvier chaque année. Les exigences pour poser une candidature sont soulignées dans l'Annexe C. La candidature d'une potentielle organisation hôte des Championnats canadiens doit être reçue au bureau de Biathlon Canada avant la mi-février l'année qui précède la tenue des Championnats canadiens ou des Championnats de l'Est ou de l'Ouest du Canada, sauf si le formulaire de candidature indique autrement. La demande doit mentionner le nom de la personne au sein de la division qui soutient et approuve la candidature.

### **10.2. TRAITEMENT DES SOUMISSIONS**

Les candidatures seront reçues et examinées par Biathlon Canada. Un avis écrit d'octroi de l'organisation sera envoyé à l'hôte et à la division dans les 30 jours suivants l'approbation.

### **10.3. ACCORDS**

Une fois approuvée, la demande d'organisation d'un événement devient une entente dont la division hôte se servira pour mettre en place le déroulement des Championnats. La présente politique fait partie de cette entente pour l'organisation des Championnats en question. Biathlon Canada et la division hôte détermineront ensemble les dates des Championnats.

## **11. AMENDEMENTS ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **11.1. MODIFICATIONS**

Biathlon Canada peut modifier cette politique.

## **11.2. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Cette politique d'accueil entre en vigueur à la date indiquée dans le pied de page du document et remplace toutes les politiques d'accueil antérieures de Biathlon Canada.

## Annexe A - Catégories de compétiteurs et spécifications de compétitions pour les championnats canadiens, est, et ouest

Catégorie	Format de l'épreuve	Distance	Types de départ	Boucles	Longueur	Sequence	Pénalité
Femmes (21+)	Individuelle	15km	Simple, 15 sec	5	3km	CCDD	60 sec
	Individuelle Court	12.5km	Simple, 15 sec	5	2.5km	CCDD	45 sec
	Départ Groupé 30	12.5km	Simultanée	5	2.5km	CCDD	150 m
	Départ Groupé 60	12km	Simultaneous	6	2km	CCDD	150 m
	Poursuite	10km	Poursuite, 3 sec	5	2km	CCDD	150 m
	Sprint	7.5km	Simple, 15 sec	3	2.5km	CD	150 m
	Relais	6km	Simultanée	3	2km	CD	150 m
	Mixed Relay	6-7.5km	Simultanée	3	2-2.5km	CD	150 m
	Relais Mixte Simple	6-7.5km	Simultanée	4 ou 5	1.5km	CCDD	75 m
	Qualification Super Sprint	4.5km	Simple, 15 sec	3	1.5km	CD	75 m
	Finale Super Sprint	7.5km	Simultanée	5	1.5km	CCDD	75 m
Hommes (21+)	Individuelle	20km	Simple, 15 sec	5	4km	CCDD	60 sec
	Individuelle Court	15km	Simple, 15 sec	5	3km	CCDD	45 sec
	Départ Groupé 30	15km	Simultanée	5	3km	CCDD	150 m
	Départ Groupé 60	15km	Simultaneous	6	2.5km	CCDD	150 m
	Poursuite	12.5km	Poursuite, 3 sec	5	2.5km	CCDD	150 m
	Sprint	10km	Simple, 15 sec	3	3.3km	CD	150 m
	Relais	7.5km	Simultanée	3	2.5km	CD	150 m
	Mixed Relay	6-7.5km	Simultanée	3	2-2.5km	CD	150 m
	Relais Mixte Simple	6-7.5km	Simultanée	4 ou 5	1.5km	CCDD	75 m
	Qualification Super Sprint	4.5km	Simple, 15 sec	3	1.5km	CD	75 m
	Finale Super Sprint	7.5km	Simultanée	5	1.5km	CCDD	75 m
Femmes Juniors (19-20)	Individuelle	12.5km	Simple, 15 sec	5	2.5km	CCDD	45 sec
	Départ Groupé 30	10km	Simultanée	5	2km	CCDD	150 m
	Départ Groupé 60	9km	Simultanée	6	1.5km	CCDD	150 m
	Poursuite	10km	Poursuite, 3 sec	5	2km	CCDD	150 m
	Sprint	7.5km	Simple, 15 sec	3	2.5km	CD	150 m
	Relais	6km	Simultanée	3	2km	CD	150 m
	Mixed Relay	6-7.5km	Simultanée	3	2-2.5km	CD	150 m
	Relais Mixte Simple	6-7.5km	Simultanée	4 ou 5	1.5km	CCDD	75 m
	Qualification Super Sprint	4.5km	Simple, 15 sec	3	1.5km	CD	75 m
	Finale Super Sprint	7.5km	Simultanée	5	1.5km	CCDD	75 m
Hommes Juniors (19-20)	Individuelle	15km	Simple, 15 sec	5	3km	CCDD	45 sec
	Départ Groupé 30	12.5km	Simultanée	5	2.5km	CCDD	150 m
	Départ Groupé 60	12km	Simultanée	6	2km	CCDD	150 m
	Poursuite	12.5km	Poursuite, 3 sec	5	2.5km	CCDD	150 m
	Sprint	10km	Simple, 15 sec	3	3.3km	CD	150 m
	Relais	7.5km	Simultanée	3	2.5km	CD	150 m
	Mixed Relay	6-7.5km	Simultanée	3	2-2.5km	CD	150 m

	Relais Mixte Simple	6-7.5km	Simultanée	4 ou 5	1.5km	CDCD	75 m
	Qualification Super Sprint	4.5km	Simple, 15 sec	3	1.5km	CD	75 m
	Finale Super Sprint	7.5km	Simultanée	5	1.5km	CCDD	75 m
Femmes Benjamin (15-18)	Individuelle	10km	Simple, 15 sec	5	2km	CDCD	45 sec
	Départ Groupé 30	7.5km	Simultanée	5	1.5km	CCDD	150 m
	Départ Groupé 60	9km	Simultanée	6	1.5km	CCDD	150 m
	Poursuite	7.5km	Poursuite, 3 sec	5	1.5km	CCDD	150 m
	Sprint	6km	Simple, 15 sec	3	2km	CD	150 m
	Relais	6km	Simultanée	3	2km	CD	150 m
	Mixed Relay	6-7.5km	Simultanée	3	2-2.5km	CD	150 m
	Relais Mixte Simple	6-7.5km	Simultanée	4 ou 5	1.5km	CDCD	75 m
	Qualification Super Sprint	4.5km	Simple, 15 sec	3	1.5km	CD	75 m
	Finale Super Sprint	7.5km	Simultanée	5	1.5km	CCDD	75 m
Hommes Benjamin (15-18)	Individuelle	12.5km	Simple, 15 sec	5	2.5km	CDCD	45 sec
	Départ Groupé 30	10km	Simultanée	5	2km	CCDD	150 m
	Départ Groupé 60	12km	Simultanée	6	2km	CCDD	150 m
	Poursuite	10km	Poursuite, 3 sec	5	2km	CCDD	150 m
	Sprint	7.5km	Simple, 15 sec	3	2.5km	CD	150 m
	Relais	7.5km	Simultanée	3	2.5km	CD	150 m
	Mixed Relay	6-7.5km	Simultanée	3	2-2.5km	CD	150 m
	Single Mixed Relay	6-7.5km	Simultanée	4 ou 5	1.5km	CDCD	75 m
	Qualification Super Sprint	4.5km	Simple, 15 sec	3	1.5km	CD	75 m
	Finale Super Sprint	7.5km	Simultanée	5	1.5km	CCDD	75 m
Filles/Garçons Couchés (U17)	Individuelle	8km	Simple, 15 sec	4	2km	CCC	30 sec
	Départ Groupé 30	8km	Simultanée	4	2km	CCC	75 m
	Départ Groupé 60	8km	Simultanée	4	2km	CCC	75 m
	Poursuite	8km	Poursuite, 3 sec	4	2km	CCC	75 m
	Sprint	6km	Simple, 15 sec	3	2km	CC	75 m
	Relais	4.5km	Simultanée	3	1.5km	CC	75 m
	Relais Mixte Simple	4-5km	Simultanée	4 ou 5	1km	CCCC	75 m
	Qualification Super Sprint	3km	Simple, 15 sec	3	1km	CC	75 m
	Finale Super Sprint	5km	Simultanée	5	1km	CCC	75 m
Filles/Garçons Debout (U17)	Individuelle	7.5km	Simple, 15 sec	5	1.5km	CDCD	30 sec
	Départ Groupé 30	7.5km	Simultanée	5	1.5km	CCDD	75 m
	Départ Groupé 60	7.5km	Simultanée	5	1.5km	CCDD	75 m
	Poursuite	7.5km	Poursuite, 3 sec	5	1.5km	CCDD	75 m
	Sprint	6km	Simple, 15 sec	3	2km	CD	75 m
	Relais	4.5km	Simultanée	3	1.5km	CD	75 m
	Relais Mixte Simple	4-5km	Simultanée	4 ou 5	1km	CDCD	75 m
	Qualification Super Sprint	3km	Simple, 15 sec	3	1km	CD	75 m
	Finale Super Sprint	5km	Simultanée	5	1km	CCDD	75 m

Développement 2 (U17)	Individuelle	6km	Simple, 15 sec	4	1.5km	CCC	30 sec
	Départ Groupé 30	6km	Simultanée	4	1.5km	CCC	75 m
	Départ Groupé 60	6km	Simultanée	4	1.5km	CCC	75 m
	Poursuite	6km	Poursuite, 3 sec	4	1.5km	CCC	75 m
	Sprint	4.5km	Simple, 15 sec	3	1.5km	CC	75 m
	Relais	3km	Simultanée	3	1km	CC	75 m
	Relais Mixte Simple	4-5km	Simultanée	4 ou 5	1km	CCCC	75 m
	Qualification Super Sprint	3km	Simple, 15 sec	3	1km	CC	75 m
	Finale Super Sprint	4km	Simultanée	4	1km	CCC	75 m
Développement 1 (U17)	Individuelle	4km	Simple, 15 sec	4	1km	CCC	30 sec
	Départ Groupé 30	4km	Simultanée	4	1km	CCC	75 m
	Départ Groupé 60	4km	Simultanée	4	1km	CCC	75 m
	Poursuite	4km	Poursuite, 3 sec	4	1km	CCC	75 m
	Sprint	3km	Simple, 15 sec	3	1km	CC	75 m
	Relais	2.1km	Simultanée	3	700m	CC	75 m
	Relais Mixte Simple	2.8-3.5km	Simultanée	4 ou 5	700m	CCCC	75 m
	Qualification Super Sprint	2.1km	Simple, 15 sec	3	700m	CC	75 m
	Finale Super Sprint	2.8km	Simultanée	4	700m	CCC	75 m
Adultes 4 (17-34, 35-49, 50+)	Individuelle	12.5km	Simple, 15 sec	5	2.5km	CD	30 sec
	Départ Groupé 30	10km	Simultanée	5	2km	CCDD	75 m
	Départ Groupé 60	10km	Simultanée	5	2km	CCDD	75 m
	Poursuite	10km	Poursuite, 3 sec	5	2km	CCDD	75 m
	Sprint	7.5km	Simple, 15 sec	3	2.5km	CD	75 m
	Relais	6km	Simultanée	3	2km	CD	75 m
	Relais Mixte Simple	6-7.5km	Simultanée	4 ou 5	1.5km	CD	75 m
	Qualification Super Sprint	4.5km	Simple, 15 sec	3	1.5km	CD	75 m
	Finale Super Sprint	5km	Simultanée	5	1km	CCDD	75 m
Adultes 3 (17-34, 35-49, 50+)	Individuelle	7.5km	Simple, 15 sec	5	1.5km	CD	30 sec
	Départ Groupé 30	7.5km	Simultanée	5	1.5km	CCDD	75 m
	Départ Groupé 60	7.5km	Simultanée	5	1.5km	CCDD	75 m
	Poursuite	7.5km	Poursuite, 3 sec	5	1.5km	CCDD	75 m
	Sprint	6km	Simple, 15 sec	3	2km	CD	75 m
	Relais	4.5km	Simultanée	3	1.5km	CD	75 m
	Relais Mixte Simple	4-5km	Simultanée	4 ou 5	1km	CD	75 m
	Qualification Super Sprint	4.5km	Simple, 15 sec	3	1.5km	CD	75 m
	Finale Super Sprint	5km	Simultanée	5	1km	CCDD	75 m
Adultes 2 (17-34, 35-49, 50+)	Individuelle	7.5km	Simple, 15 sec	5	1.5km	CD	30 sec
	Départ Groupé 30	5km	Simultanée	5	1km	CCDD	75 m
	Départ Groupé 60	5km	Simultanée	5	1km	CCDD	75 m
	Poursuite	5km	Poursuite, 3 sec	5	1km	CCDD	75 m
	Sprint	4.5km	Simple, 15 sec	3	1.5km	CD	75 m
	Relais	3km	Simultanée	3	1km	CD	75 m
	Relais Mixte Simple	4-5km	Simultanée	4 ou 5	1km	CD	75 m

	Qualification Super Sprint	3km	Simple, 15 sec	3	1km	CD	75 m
	Finale Super Sprint	3.5km	Simultanée	5	700m	CCDD	75 m
Adultes 1 (17-34, 35-49, 50+)	Individuelle	7.5km	Simple, 15 sec	5	1.5km	CCDD	30 sec
	Départ Groupé 30	5km	Simultanée	5	1km	CCDD	75 m
	Départ Groupé 60	5km	Simultanée	5	1km	CCDD	75 m
	Poursuite	5km	Poursuite, 3 sec	5	1km	CCDD	75 m
	Sprint	4.5km	Simple, 15 sec	3	1.5km	CD	75 m
	Relais	3km	Simultanée	3	1km	CD	75 m
	Relais Mixte Simple	4-5km	Simultanée	4 ou 5	1km	CCDD	75 m
	Qualification Super Sprint	3km	Simple, 15 sec	3	1km	CD	75 m
	Finale Super Sprint	3.5km	Simultanée	5	700m	CCDD	75 m

#### Notes:

1. Les compétiteurs des catégories Adultes 2, Adultes 3 et Adultes 4 doivent porter leur carabine lorsqu'ils skient le parcours. Les compétiteurs des catégories Adulte 1, Développement, U17 couché et U17 debout ne portent pas leur carabine lorsqu'ils skient le parcours.
2. Tous les concurrents qui ne portent pas de carabine doivent se conformer à la section appropriée des procédures du champ de tir pour les concurrents qui ne portent pas de carabine, qui se trouvent à l'annexe B.
3. Le type de relais déterminera la distance et le nombre d'étapes. Les relais peuvent être composés de 2, 3 ou 4 personnes, du même sexe ou mixtes. Les formats seront déterminés après la date limite d'inscription.
4. U17 couché et U17 debout, Développement et Adulte sont des classes de Biathlon Canada. Les politiques d'accueil des divisions qui utilisent ces noms doivent suivre les règles de ces classes établies dans la présente politique d'accueil.
5. Les catégories U17 couché et U17 debout seront offertes aux championnats nationaux. Les classes de développement et d'adultes ne seront pas offertes aux championnats nationaux. Toutes les classes IBU et Biathlon Canada seront offertes aux championnats de l'Ouest et de l'Est.
6. Les longueurs/séquences de boucle qui diffèrent des dispositions de la présente politique d'accueil doivent être indiquées dans l'invitation et être examinées

lors de la réunion des capitaines d'équipe ou dans une communication avant l'événement.

7. Les classes Développement 1 et Développement 2 sont des classes mixtes.
8. La classe Développement 1 peut utiliser un repose-fusil. Les classes U17 couché, U17 debout, Développement 2 et Adulte ne peuvent pas utiliser de repose-fusil.

## **Annexe B - Ajustements par rapport aux règlements de l'IBU et procédures au champ de tir pour les compétiteurs qui ne transportent pas la carabine et pour les classes de biathlon électronique**

### **1. PROCÉDURES**

1.1 Pour les classes U17 debout et Adulte 1, il y a deux procédures différentes qui peuvent être utilisées pour que les athlètes obtiennent leurs carabines pour leurs séances de tir après avoir skié une boucle du parcours. Pour toutes ces catégories, il est recommandé que les carabines soient amenées sur le tapis de tir par les entraîneurs ou les officiels. Les carabines peuvent être apportées à leur tapis de tir par un entraîneur, ou elles peuvent être ramassées et déposées par l'athlète aux râteliers à carabines du champ de tir. La décision concernant la procédure à utiliser pour chaque compétition peut être spécifiée dans l'invitation ou décidée lors de la réunion des capitaines d'équipe. Pour les classes U17 couché et Développement, les carabines doivent être amenées sur leur tapis de tir par un entraîneur ou un officiel.

### **2. PROCÉDURES POUR LES FUSILS APPORTÉS SUR LES TAPIS**

2.1 Suivant cette procédure, les carabines seront placées sur le tapis par un entraîneur, le canon pointant vers les cibles, ou remises directement à l'athlète une fois qu'il se sera installé sur le tapis. A moins que des couloirs ne soient assignés à des athlètes spécifiques, les carabines ne doivent pas être placées sur un tapis avant que l'athlète ne soit en vue de l'entraîneur sur le champ de tir. Les procédures de chargement de la carabine et de tir doivent être entièrement effectuées sans assistance, par le compétiteur lui-même. À chaque passage au champ de tir, une fois la dernière balle tirée, le compétiteur doit ouvrir la culasse et déposer la carabine sur le tapis de tir, le canon pointant en direction des cibles. Il peut ensuite effectuer sa sortie de champ de tir normalement.

2.2 Les entraîneurs sont responsables du prépositionnement des carabines, de leur déplacement vers un autre pas de tir ou à l'extérieur du champ de tir de façon sécuritaire, et de la fourniture de munitions à leurs compétiteurs. Aucun ajustement de temps ne sera accordé pour un retard causé par une action qui relève de la responsabilité des entraîneurs. De plus, les entraîneurs sont responsables de s'assurer qu'une carabine placée sur un tapis ne gêne pas ou ne perturbe pas les autres compétiteurs.

2.3 L'entraîneur du compétiteur est responsable d'effectuer la vérification de sécurité de la carabine avant qu'elle ne soit déplacée à un autre endroit, en retirant le chargeur ou en confirmant qu'il n'y a pas de chargeur inséré, et en confirmant que la culasse a été ouverte et qu'il n'y a pas de balle dans la chambre.

### **3. PROCÉDURES AVEC LES RÂTELIERS**

3.1 Avant le début de la compétition, toutes les carabines, avec les culasses ouvertes sauf autorisation contraire, seront déposées sur des râteliers situés à l'entrée du champ de tir.

3.2 Les compétiteurs doivent être complètement arrêtés sur les tapis devant les râteliers avant de prendre leur carabine; ils peuvent ensuite la placer sur leur dos, dans la position de transport de la carabine autorisée.

3.3 Les compétiteurs vont ensuite skier jusqu'à leur pas de tir et exécuter les procédures habituelles de champ de tir, conformément aux règlements de l'IBU pour enlever et remettre la carabine, tirer et quitter le pas de tir.

3.4 Après avoir complété un tir, chaque compétiteur se rendra aux râteliers situés à environ 10 m de la sortie du champ de tir; le compétiteur doit être complètement arrêté sur les tapis devant ces râteliers avant d'enlever sa carabine de sur son dos et de la placer sur les râteliers. La culasse doit être ouverte lorsque la carabine se trouve sur un râtelier. La culasse doit être ouverte lorsque la carabine est placée sur le râtelier. Bien que cela ne soit pas conforme au règlement 8.5.2 de l'IBU, une fois sur les tapis devant les râteliers à la sortie du champ de tir, et à condition que le canon pointe vers le haut, un compétiteur peut ouvrir sa culasse lorsqu'il se prépare à déposer sa carabine sur un râtelier. Une fois la carabine déposée de manière sécuritaire, le compétiteur peut poursuivre la compétition.

3.5 En cas d'intempéries, le DT, ou, si ce dernier est absent, le chef de compétition ou le chef de champ de tir, peut autoriser qu'un officiel désigné ferme les culasses des carabines déposées sur les râteliers à la sortie du champ de tir afin d'éviter une accumulation de neige ou de glace. Les culasses ne seront fermées qu'après vérification : la culasse doit avoir été ouverte, la chambre ne doit pas contenir de balle ou de douille vide et, si un chargeur est inséré dans l'action de la carabine, il doit être vide. Ainsi, en cas de conditions climatiques peu clémentes, les carabines pourront être transportées et laissées sur les râteliers la culasse fermée afin d'empêcher la neige et la glace d'y pénétrer.

3.6 Les compétiteurs doivent avoir la voie libre lorsqu'ils prennent ou remettent leur carabine sur les râteliers.

3.7 Le comité d'organisation est responsable de fournir un nombre suffisant de râteliers et suffisamment de tapis placés en avant d'eux et d'officiels pour transporter les carabines. Les râteliers se situent en dehors de la zone de silence, sur une surface plane, et ils devraient être disposés de manière que les carabines qui y sont rangées soient accessibles d'un côté et de l'autre. Les tapis sont disposés sous le râtelier et doivent dépasser ce dernier des deux côtés d'au moins 50 cm. Des efforts doivent être faits pour que les tapis fournissent une surface sécurisée et non glissante aux athlètes.

3.8 Les organisateurs doivent prévoir la présence d'un officiel aux râteliers à l'entrée du champ de tir et d'un officiel à la sortie pour superviser les compétiteurs lorsqu'ils prennent leur carabine et la remettent. Ces officiels supervisent également les officiels chargés de déplacer les carabines.

3.9 Le comité d'organisation doit fournir un nombre suffisant d'officiels/bénévoles pour transporter les carabines aux râteliers situés à l'entrée du champ de tir, pour qu'elles soient prêtes à la prochaine séance de tir des compétiteurs. Si les entraîneurs désirent transférer les carabines d'un râtelier à l'autre au champ de tir, ils devront en informer l'organisateur avant le départ de la compétition.

3.10 Il en va de la responsabilité de chaque compétiteur de placer sa carabine sur les râteliers à l'entrée du champ de tir avant la compétition.

3.11 Si une carabine n'est pas en place à temps sur le râtelier pour que le compétiteur puisse la prendre à son arrivée à l'entrée du champ de tir, un officiel enregistrera le délai et le jury de compétition prendra la décision sur l'ajustement de temps à accorder, selon les circonstances.

#### **4. RÂTELIERS POUR LES CARABINES**

4.1 Un nombre suffisant de râteliers doit être situé au champ de tir pour assurer à chaque compétiteur un emplacement pour sa carabine. Les râteliers doivent être fabriqués de bois et doivent permettre le dépôt et le retrait des carabines avec aisance par les compétiteurs, et doivent prévenir la chute des carabines. La distance entre les emplacements pour recevoir les carabines doit être d'au moins 35 cm.

4.2 Les organisateurs doivent apposer les numéros de dossard des compétiteurs sur les râteliers à l'entrée du champ de tir. Les numéros doivent être faciles à lire et

apposés sur les encoches ou à proximité, afin d'indiquer clairement où les carabines doivent être placées. La surface de chaque étiquette doit être d'environ 5 cm<sup>2</sup> et le numéro doit être écrit à l'encre permanente pour éviter qu'il ne s'efface sous la pluie ou la neige. Les numéros doivent être disposés sur les râteliers de sorte que les carabines des compétiteurs ayant des numéros de dossard consécutifs ou presque soient éloignées les unes des autres. Ainsi, les chances que deux compétiteurs doivent accéder au même endroit sur un râtelier au même moment sont réduites.

4.3 Le numéro de dossard des compétiteurs doit être écrit sur le dessus de la partie avant de la crosse des carabines, de sorte qu'il soit clairement visible lorsque ces dernières sont placées sur les râteliers. La numérotation des carabines s'effectue habituellement au cours de la vérification de l'équipement avant chaque compétition.

## **5. PÉNALITÉS**

5.1 Une pénalité de trente secondes sera imposée pour chaque infraction aux procédures de sécurité des sections 2 et 3 par les concurrents.

5.2 Si d'autres problèmes en rapport avec les procédures devaient se présenter, le jury de compétition prendrait ses décisions en fonction des règlements de l'IBU et du bon sens.

## **6. AUTRES MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS**

6.1 Biathlon Canada se réserve le droit de modifier les épreuves existantes et d'introduire de nouveaux types d'épreuves lors de ses événements pour toutes les catégories.

6.2 Les programmes des événements, l'horaire, la séquence et le type d'épreuves de l'IBU/Biathlon Canada lors de l'événement seront déterminés par Biathlon Canada en consultation avec le comité d'organisation.

6.3 Le comité d'organisation ou le DT peut décider de ne pas utiliser de groupes de tirage au sort. Le calendrier des dates limites d'inscription (y compris les relais) sera déterminé par le DT en consultation avec le comité d'organisation.

6.4 La disqualification ne s'appliquera pas pour « s'écarter du parcours balisé », mais une pénalité de 1 min sera appliquée par boucle déviée, si aucun avantage n'est obtenu. Une disqualification s'applique toujours si un avantage est obtenu.

6.5 En cas de mauvais choix de boucle de pénalité, aucune pénalité ne sera imposée pour une distance plus longue que celle prévue. Une pénalité de 30 secondes par infraction sera appliquée pour une distance plus courte que celle prévue.

6.6 Même dans les épreuves où il y a plusieurs classes de compétition, tous les concurrents doivent se présenter à la zone d'inspection du matériel/de l'équipement et des vêtements avant le départ, au plus tard 10 minutes avant le début de la première classe de compétition.

6.7 Les organisateurs peuvent demander aux athlètes de passer l'inspection de l'équipement avant le départ une seule fois avant de commencer leur première compétition lors d'une manifestation. Dans ce cas, l'inspection de l'équipement avant le départ doit être disponible pendant l'entraînement et pendant la remise à zéro les jours de compétition, au besoin. Si le poids de détente de la carabine d'un athlète est ajusté après que la carabine a passé l'inspection de l'équipement de pré-départ, le poids de détente doit être vérifié à nouveau avant que l'athlète ne commence toute compétition à l'épreuve. Les CO doivent avoir des poids de détente à portée de main au stand de tir ou dans la zone de départ les jours de compétition à cette fin. Dans tous les cas, le contrôle final avant le départ dans la règle de compétition IBU 4.2.2.4 doivent être effectués pour chaque compétiteur à chaque compétition.

6.8 Règle 9.2.4.1.2 de l'IBU Ne devrait pas s'appliquer, peut être imposée dans des cas extrêmes, si nécessaire afin d'exécuter l'épreuve suivante, mais toutes les autres options raisonnables pour permettre aux athlètes de terminer doivent être épuisées (y compris le passage au chronométrage manuel pour ce concurrent afin de commencer l'épreuve suivante).

6.9 Les pénalités réduites suivantes s'appliquent aux classes Développement, U17 Couchés, U17 Debout, et Adultes :

Règle de compétition IBU	Pénalité réduite
11.3.3.d	aucune pénalité
11.3.1.a 11.3.1.b 11.3.1.c 11.3.1.d	15 seconds

11.3.2.a	30 seconds
11.3.3.a 11.3.3.b 11.3.3.c	60 seconds
11.3.4.p (pour les classes de développement uniquement) 11.3.4.s	120 seconds

## 7. RÈGLES DU BIATHLON OPTIQUE/LASER

7.1 Les classes de biathlon optique/laser qui suivent les règles pour Développement 1, Développement 2, et Adulte 1 (avec le tir couché uniquement) devraient être proposées.

7.2 Les cibles pour les carabines optiques/laser devraient être placées à 10m de la ligne de tir, et devraient être aussi proches que possible de 43cm au-dessus du niveau de la rampe de tir.

7.3 La taille de la cible pour Ecoaims doit être réglée au niveau 7 pour le tir couché et au niveau 3 pour le tir debout.

7.4 Les carabines optiques/laser doivent être mises à zéro par les entraîneurs avant la compétition. Les carabines optiques doivent être placées sur les tapis de tir pour les compétitions et doivent être partagées par tous les athlètes concourant dans la catégorie.

7.5 La classe Développement 1 peut utiliser un repose-fusil. Les classes Développement 2 et Adulte ne peuvent pas utiliser de repose-fusil, mais peuvent utiliser une fronde/un arrêt de main si disponible.

7.6 Pour les compétitions Ecoaims, les compétiteurs doivent être autorisés à voir l'écran pendant les épreuves de tir, compte tenu du fait que le zérotage des carabines sont généralement réglées et que les carabines sont partagées par tous les compétiteurs.

## **Annexe C – Avis de sécurité de la cabine de fartage**

### **À DES FINS DE SÉCURITÉ, IL FAUT OBSERVER LES MODALITÉS SUIVANTES**

1. Assurez-vous de porter un masque à filtre et de changer les cartouches de filtre au moins une fois par mois, ou selon les conseils du fabricant.
2. Assurez-vous que le masque à filtre est toujours bien ajusté contre la peau du visage.
3. Évitez de passer trop de temps dans le local de fartage.
4. N'entreposez pas d'aliments dans le local de fartage.
5. Ne consommez pas de nourriture ou de breuvage dans le local de fartage, ou lorsque vous avez des particules de fart sur les mains.
6. Aérez le local s'il y a de la poussière ou de la fumée là-dedans.
7. Empêchez les athlètes d'entrer dans le local, à moins que ce ne soit pas absolument nécessaire.
8. Considérez la possibilité de recourir à une protection pour vos oreilles si vous faites usage d'outils électriques bruyants.
9. Nettoyez le local tous les jours, et portez un masque lors du nettoyage.
10. Suivez les indications des organisateurs pour disposer du fart excédant.

## **Annexe D – Soumission pour la l'organisation des championnats canadiens, ou championnats de l'Est ou de l'Ouest canadien**

Chaque année, avant le 15 janvier ou à cette date, le processus de candidature pour l'organisation des événements de Biathlon Canada débutera. Un formulaire en ligne qui contient les questions/exigences ci-dessous doit être rempli:

- Événement, nom de l'installation, dates proposées (dans la mesure du possible, veuillez tenir compte du calendrier international de l'IBU, de l'USBA et des championnats nationaux de Nordiq Canada)
- Nom et coordonnées du président du CO
- Niveau de certification des officiels suivants : Chef de la compétition, chef du champ de tir, chef du parcours, chef du chronométrage, chef du stade et secrétaire de la compétition.
- Nombre prévu de bénévoles

## **Annexe E - Normes de compétition**

### **Normes générales de compétition pour toutes les épreuves**

Lors du choix d'une classe de compétition, les compétiteurs doivent suivre les directives suivantes :

Les compétiteurs des classes IBU doivent réaliser une compétition sprint moyenne en 20-35 minutes et une compétition individuelle moyenne avec un temps de ski inférieur à 60 minutes.

Les compétiteurs d'une classe adulte doivent réaliser une compétition sprint moyenne en 20-30 minutes et une compétition individuelle moyenne avec un temps de ski de 35-50 minutes.

Les compétiteurs de la catégorie U17 sont censés terminer une compétition sprint moyenne en 20 à 30 minutes et une compétition individuelle moyenne avec un temps de ski de 30 à 45 minutes.

Les compétiteurs de la catégorie Développement doivent compléter une compétition sprint moyenne en 15-25 minutes, et compléter une compétition individuelle moyenne avec un temps de ski de 25-35 minutes.

### **Normes de compétition pour les championnats nationaux**

Pour participer à une classe IBU aux championnats canadiens, un compétiteur doit avoir terminé une compétition sprint cette saison-là dans cette classe de compétition en moins de 45 minutes.

Le CO des championnats nationaux peut demander aux concurrents, au cas par cas, de fournir des résultats de la saison montrant que le concurrent a satisfait aux normes de compétition requises. Les concurrents qui se sont inscrits à une classe IBU aux championnats canadiens mais dont l'inscription est annulée parce qu'ils n'ont pas atteint la norme de compétition doivent être remboursés, moins des frais d'administration pouvant aller jusqu'à 25 dollars par compétition.